Public Works and Government Services Canada | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Title - Sujet Communication Marketing Management	
Solicitation No. - N° de l'invitation HT399-172780/A	**Amendment No. - N° modif.** 002
Client Reference No. - N° de référence du client HT399-17-2780	**Date** 2017-10-03
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-$$CX-026-73451	
File No. - N° de dossier cx026.HT399-172780	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-10-16	**Time Zone** **Fuseau horaire** Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. **Plant-Usine:** ☐ **Destination:** ☐ **Other-Autre:** ☐	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Deen(CX Div.), Raihanna	**Buyer Id - Id de l'acheteur** cx026
Telephone No. - N° de téléphone (613) 990-4033 ( )	**FAX No. - N° de FAX** (613) 949-1281
Destination - of Goods, Services, and Construction: **Destination - des biens, services et construction:**	

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**
Vendor/Firm Name and Address **Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur** **Telephone No. - N° de téléphone** **Facsimile No. - N° de télécopieur**	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) **Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)** **Signature** **Date**	

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de l'approvisionnement en communication
360 Albert St. / 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Canada

MODIFICATION 002

La présente modification vise à :

A) répondre aux questions des soumissionnaires;
B) apporter des modifications à la demande de propositions.

PARTIE A) Répondre aux questions des soumissionnaires

Question 3 : Les entreprises de l'extérieur des États-Unis peuvent-elles présenter une soumission? (par exemple, de l'Inde ou du Canada)

Réponse 3 : Conformément à la partie 5, alinéa 5.3.2.1 de la demande de propositions (page 19), cet achat est limité aux services canadiens. Le soumissionnaire atteste que : le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T. Si une entreprise atteste du contenu canadien et fournit les autres attestations exigées dans l'invitation (par exemple, dispositions relatives à l'intégrité, programmes de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi), elle peut présenter une soumission.

Question 4 : Devons-nous nous rendre sur place pour assister aux réunions?

Réponse 4 : Conformément à l'Énoncé des travaux, paragraphe 9. Lieu de travail (page 36), l'entrepreneur doit effectuer des travaux sur son lieu de travail et sur les lieux de l'événement. De plus, l'entrepreneur devra participer aux réunions, sur demande du chargé de projet (par téléconférence).

Question 5 : Pouvons-nous effectuer les tâches (liées à la demande de propositions) à l'extérieur des États-Unis? (par exemple, de l'Inde ou du Canada)

Réponse 5 : Conformément à la partie 5, alinéa 5.3.2.1 de la demande de propositions (page 19), cet achat est limité aux services canadiens. Le soumissionnaire atteste que : le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T. Les soumissionnaires doivent présenter leurs soumissions conformément à l'attestation du contenu canadien exigée dans la demande de propositions**.**

Question 6 : Pouvons-nous présenter nos propositions par courriel?

Réponse 6 : Conformément à la partie 3 de la demande de propositions, alinéa 3.1 (page 8), le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique (trois (3) copies papier) et (1 copie électronique sur CD ou clé USB)

Section II : Section I : Soumission financière (une (1) copie papier) et (1 copie électronique sur CD ou clé USB)

Section III : Attestations (une (1) copie papier) et (1 copie électronique sur CD ou clé USB)

Question 7 : Pourriez-vous confirmer que les soumissions doivent être livrées à l'adresse suivante le 16 octobre au plus tard à 14 h HAE :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des soumissions – TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau Québec K1A 0S5

Réponse 7 : Conformément à la page couverture de la demande de propositions, oui, il s'agit de l'adresse de livraison des soumissions.

Question 8 : À l'alinéa 4.1.1.2 (Critères techniques cotés par points) critère C2 (page 15) il est indiqué au point 4 : « voir le point 2.2.1 » (4. la nature et la portée des services offerts (voir le point 2.2.1). Pourriez-vous préciser où nous pouvons trouver le point 2.2.1? Est-il question du paragraphe 2.1 (2.1.1 et 2.1.2) à compter de la page 29?

Réponse 8 : Il s'agit d'une omission dans la demande de propositions. Le soumissionnaire doit fournir «la nature et la portée des services offerts « dans leur réponse à R2.

Question 9 : En ce qui concerne l'alinéa 4.1.1.2 Critères techniques cotés par points, critère C2, pourriez-vous préciser comment les points seront attribués (comme dans le critère C1, où l'attribution des points est clairement expliquée; 0 point, 5 points et 10 points)? (La réponse à cette question peut être la même que celle de la question précédente, dans laquelle on peut trouver l'alinéa 2.2.1 et y faire référence).

Réponse 9 : Les points seront attribués par campagne. La formulation du critère C2 a été modifiée en conséquence (voir le numéro 3 de la partie B ci-dessous).

Question 10 : L'Énoncé des travaux, section « 4. Services requis » précise les exigences en fait d'équipe des comptes (chargé de compte, directeur artistique, concepteur graphique, gestionnaire d'événements, stratège en communications). Faut-il que les soumissionnaires identifient les personnes qui rempliraient ces rôles avec leur profil, leur notice biographique et leur expérience pertinente?

Réponse 10 : Non, il n'est pas nécessaire d'identifier les personnes en réponse à la demande de propositions.

Question 11 : Section 3.1 (b) - « utiliser un système de numérotation qui correspond à la demande de soumissions »

1. Le bon système de numérotation à adopter n'est pas clair parce qu'il y a de multiples endroits où on pourrait placer les réponses nuancées.
2. Pourriez-vous clarifier quelle section définit précisément le bon système de numérotation et le contenu à inclure dans la réponse?

Réponse 11 : L'idéal serait que le soumissionnaire formule la soumission pour qu'elle corresponde au système de numérotation qui se trouve à la partie 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION. Par exemple, si la demande de propositions mentionne le critère technique obligatoire O1, l'idéal serait que la soumission du soumissionnaire mentionne aussi le critère O1.

Question 12 : Nous demande-t-on en fait de fournir des concepts artistiques, des idéations et une stratégie dans le cadre de cette demande de propositions, ou devons-nous démontrer notre capacité à ce faire, pour participer ensuite à ce processus une fois le contrat octroyé?

Réponse 12 : Non, il n'est pas nécessaire, dans la soumission, de fournir des concepts créatifs, des idéations et une stratégie en réponse à la demande de propositions.

Question 13 : Le mandat consistera-t-il en partie à créer une image de marque, formuler des messages clés et créer des slogans, ou est-ce que l'entreprise n'aura qu'à mettre en œuvre un contenu prédéterminé, etc.?

Réponse 13: L'entrepreneur devra développer des produits et des messages clés basés sur des concepts créatifs existants de la campagne de sensibilisation publique globale.

PARTIE B) Apporter des modifications à la demande de propositions

1. (i) Aux pages 10 à 12, sous Pièce jointe 1 à la partie 3 - Barème de prix
(iii) À la page 24, sous Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, alinéa 7.7.1
(iii) Aux pages 37 et 38, sous Annexe B – Base de paiement

Supprimer :

L'expression « Services de gestion d'événements »

Remplacer par :

L'expression « Services de marketing expérientiel »

2. À la page 28 de la demande de propositions (version anglaise) :

Supprimer :

Campagne d'éducation et de sensibilisation du public au sujet du cannabis

Programme d'événements de marketing expérientiel

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Remplacer par :

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Campagne d'éducation et de sensibilisation du public au sujet du cannabis

Programme d'événements de marketing expérientiel

3. À la page 15 de la demande de propositions : À la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, alinéa 4.1.1.2 Critères techniques cotés par points, critère C2 :

Supprimer dans son intégralité

Et

Remplacer par :

Dans les cinq (5) dernières années, le soumissionnaire a élaboré et géré jusqu'à trois (3) campagnes nationales et provinciales en créant de la sensibilisation pour des sujets/enjeux sociaux*.

**Les sujets/enjeux sociaux désignent un sujet avec des buts non commerciaux (tels que des campagnes contre la cigarette ou la conduite avec faculté réduite)*

Le soumissionnaire doit, pour chaque campagne, fournir les détails suivants par rapport à la façon dont cette expérience a été obtenue :

1. nom du client/ministère;
2. dates de début et de fin;
3. lieu;
4. la nature et la portée des services offerts; et
5. une référence

****

LA NOTE SERA ASSIGNÉE SELON CE QUI SUIT :

5 points par campagne pour un maximum de 15 points

Veuillez prendre note que seulement trois (3) campagnes seront évaluées, si plus de trois (3) campagnes sont soumis des points additionnelles ne seront pas alloués.

4. À la page 15 de la demande de propositions : À la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, alinéa 4.1.1.2 Critères techniques cotés par points, critère C2 (4) la nature et la portée des services offerts (voir 2.2.1) :

Supprimer :

(4) la nature et la portée des services offerts (voir 2.2.1).

Remplacer par :

(4) la nature et la portée des services offerts.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.